Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le 19 NOV. 2026
ID : 087-218710804-20261104-DEL2026_67-DE

Commune de NOUIC
(Haute-Vienne)

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2026_67

Nombre de Conseillers

En exercice	11
Présents	9
Votants	10

L'an deux mil -vingt six
Le 29 octobre à dix- neuf heures
Le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric REBEYRAT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 octobre 2026

PRESENTS : M. REBEYRAT, MME DARDILHAC, M. TRICHARD, MME GIRAUD, MARTY, MM. CARRIÉ, QUÉRAUD, BOIS, BELAIN.

ABSENTS : MME DELUCHE (pouvoir donné à MME GIRAUD), M. KOLCHAK

M. Sébastien QUÉRAUD a été élu secrétaire.

IMMEUBLE RESTAURANT : CHOIX DU LOCATAIRE ET AUTORISATION SIGNATURE DU BAIL

Monsieur le Maire retrace brièvement l'historique de ce dossier et présente les deux dossiers de candidature reçus en Mairie et envoyés aux conseillers municipaux avant la réunion.

- Projet l'Auberge des Amis : Ce projet est soumis par une personne qui tient un bar-snack sur la Commune de Peyrilhac depuis 3 ans. Le bail arrive à terme et la propriétaire souhaite récupérer l'usage de son bâtiment.
Cette personne a visité deux fois le restaurant dont une fois avec le cuisinier. Ce dernier serait salarié.
Le candidat est Président d'une association de motards et dispose d'un vaste réseau ; il souhaite créer un lieu convivial avec des soirées à thèmes, organiser des mini-concerts etc… une fois par mois.
La location de l'appartement n'est pas envisagée pour l'instant. Dans un second temps il projette de louer l'appartement pour établir un B&B.
Ce projet consiste en la création d'une association puis transformation en Société par Actions Simplifiée (SAS).

- Projet d'un salarié du Café de la Gare à Confolens : le beau-père de cette personne qui est le gérant et c'est son oncle qui viendrait habiter à Nouic et ferait la cuisine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité** (8 voix pour-2 voix contre),

- Donne son accord de principe pour retenir la candidature de l'Auberge des Amis sous réserve de finalisation de négociation des clauses du bail et de l'activité
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes

POUR EXRAIT CONFORME
Nouic le 4 novembre 2026

Le secrétaire
Sébastien QUÉRAUD

Le Maire
Frédéric REBEYRAT

Mairie de NOUIC 87 (Haute-Vienne)